



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 17 décembre 2021

Objet : Convention en vue de l'octroi d'une subvention de fonctionnement de la CAF au bénéfice de la ville pour la préfiguration au centre social

Date de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 10 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 17 décembre 2021 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	42
Nombre de membres en exercice :	42
Quorum :	14
Nombre de membres présents :	30
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents: Madame COLOMBANI Carulina ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise ;

Ont donné pouvoir :

Monsieur Gilles SIMEONI à Monsieur Pierre SAVELLI
Monsieur De ZERBI Lisandru à Monsieur François FABIANI ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Monsieur DEL MORO Alain à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur GRAZIANI Antoine à Monsieur Paul TIERI ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur Paul TIERI ;
Madame PELLEGRINI Leslie Madame Jérôme VIVARELLI MARI ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur Jean Joseph MASSONI ;
Monsieur MONDOLONI Jean-Martin à Monsieur François TATTI ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/NOV/01/08 en date du 6 novembre 2020 portant approbation de la reprise du centre social de Paese Novu en gestion municipale ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 14 décembre 2021 ;

Considérant la gestion par notre collectivité, par le biais de son CCAS, du centre social de Paese Novu ;

Considérant que l'équipe en charge d'impulser une nouvelle dynamique au centre social en s'appuyant d'une part sur les associations déjà présentes sur le centre et d'autres parts en sollicitant d'autres associations et en allant plus encore vers la population pour qu'elle investisse le centre, est à l'œuvre depuis avril 2021 ;

Considérant que pour accompagner la ville dans la définition et la mise en œuvre de son projet social la Caisse d'allocations familiales a décidé de lui accorder une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 50 000 euros dans le cadre du fonds national pour la préfiguration des centres sociaux ;

Considérant que cette subvention vient en complément des aides accordées au titre de la prestation famille de 23 332 euros et de la prestation animation sociale de 67 699 euros déjà octroyées ;

Considérant que la présente subvention permettra à la ville de mieux prendre en compte les investissements nécessaires à la modernisation du centre social ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Don Petru LUCCIONI,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la convention entre la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse et la ville de Bastia telle que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention par laquelle la Caisse d'allocations familiales attribue une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à la ville de Bastia pour la préfiguration du centre social de Paese Novu.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

Signé par : Pierre SAVELLI

Date : 28/12/2021

Qualité : MAIRE

Page 2 sur 2

2021/DEC/01/08